

-un fléchissement en 1994 marquant la régression la plus importante depuis 1987, avec 7,1 milliards de DA seulement.

En outre, les tendances actuelles de la collecte de l'épargne demeurent défavorables puisque les résultats enregistrés du mois de janvier à avril 1995 pour un montant total de 1,895 milliard de DA sont en baisse de 38% par rapport à ceux se rapportant à la même période de l'exercice 1994, estimés à plus de 3 milliards de DA.

Par ailleurs, l'évaluation des mêmes résultats en dinar constant, tout en tenant compte des fluctuations du taux d'inflation des cinq (05) dernières années, démontre que pour retrouver le même niveau qu'en 1990 il aurait fallu, d'après la CNEP, collecter plus de 22 milliards de DA.

Ce phénomène de désépargne s'explique par des raisons internes et externes.

**Les raisons internes** découlent d'un système de gestion archaïque de nature administrative qui a souvent secrété la bureaucratie et le clientélisme au détriment de la transparence et des droits des épargnants.

Par conséquent, le crédit de confiance de ces derniers envers la caisse d'épargne a été entamé et, dans les faits, il a été observé une désaffection vis-à-vis du système de "l'épargne logement" qui a chuté de près de 60% en 1994 et qui, malgré le capital expérience accumulé en trente (30) années d'existence, n'a pas tenu ses promesses.

Le vide juridique sévissant dans les relations contractuelles avec les épargnants en matière de voies de recours à prévoir en principe en cas de lésion des intérêts des épargnants a, sans doute, causé des dommages moraux à la caisse de par les plaintes formulées, administrativement ou par voie de presse, devant les instances judiciaires et supérieures de l'Etat.

En effet, ces situations lorsqu'elles sont portées à la connaissance du public ou bien médiatisées à tort ou à raison se révèlent à la longue très décourageantes pour l'épargne compte tenu des mauvais effets psychologiques induits sur les nationaux à grands revenus qui préfèrent plutôt recourir à la thésaurisation ou à la fuite de leurs capitaux.

Enfin, les défaillances constatées dans la manière de servir du point de vue orientation et accueil de la clientèle, l'absence de moyens de communication pour promouvoir les programmes et les produits nouveaux, le manque de professionnalisme de la structure humaine, ont fait perdre à la CNEP de très profitables opportunités d'exploiter cet important gisement que constitue l'épargne informelle.

**Les raisons externes** procèdent, quant à elles, d'un environnement défavorable dû au poids de la crise économique sur le revenu national qui érode la propension des citoyens à épargner.

Par ailleurs, le renchérissement du coût de la vie avec toutes ses conséquences sur la consommation des ménages se trouve aggravé par le chômage et la démographie.

A ces raisons, il convient de leur associer d'autres facteurs défavorables à l'épargne, tels que l'accroissement important des taux débiteurs en 1994 (2), le manque de rémunération des apports personnels et de l'épargne à terme.

(2)-Par décision du 12 avril 1994, il a été procédé au réajustement des taux de crédit:

-taux créditeur passé de 5 à 10% et de 8 à 14%.

-taux débiteur passé de 5 à 10% et de 14 à 22%.